VILLE DE ROYAN

SERVICES TECHNIQUES

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240604-DST24-353-AI
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024

MISE EN LIGNE LE 10-06-2024

DECISION

Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour le remplacement d'un portail au stade Matet à Royan sis 7 avenue du Gouverneur Pierre Delsalle à Royan

DB/PJ
DST N° 353

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour le remplacement d'un portail au stade Matet à Royan sis 7 avenue du Gouverneur Pierre Delsalle à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DÉCIDE

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour le remplacement d'un portail au stade Matet à Royan sis 7 avenue du Gouverneur Pierre Delsalle à Royan.

Fait à Royan, le 04 juin 2024

Pour Le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

MAIRIE DE ROYAN 17205

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Juin 2024

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire
HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontaillac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎: 05.46.39.56.71 – 🖷 : 05.46.39.56.89
Internet : www.ville-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr